

# Plan sur l'accessibilité 2024-2027

## Radio Nord-Joli inc.

### Introduction

Radio Nord-Joli, qui opère la station de radio CFNJ-FM, est assujettie à la loi et aux règlements suivants :

- *Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi)*
- *Règlement canadien sur l'accessibilité*
- *Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ce Plan sur l'accessibilité (le Plan) a été élaboré et mis en œuvre conformément aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi canadienne sur l'accessibilité avec comme objectif d'identifier les enjeux d'accessibilité susceptibles d'avoir un impact négatif sur les personnes en situation de handicap et d'adopter des pratiques afin d'éviter que ces impacts se reproduisent.

Le Plan peut être demandé dans un autre format, tels que sur support papier, en gros caractères, en braille, sur support audio ou sur un support électronique compatible avec les technologies d'adaptation. Toute rétroaction relative à l'accessibilité peut être soumise par téléphone, courriel ou courrier postal. Les demandes pour recevoir le Plan dans un autre format et toute rétroaction doivent être acheminées au Responsable de l'accessibilité.

### Personne désignée et coordonnées

La personne désignée comme Responsable de l'accessibilité est Nicolas Bellemare, directeur général de Radio Nord-Joli inc.

Numéro de téléphone : 450-404-2365 poste 224

Courriel : [accessibilite@cfnj.net](mailto:accessibilite@cfnj.net)

Adresse postale : 211, Saint-Pierre Nord, Joliette (Québec), J6E 0X6

### Hyperlien vers les documents liés à l'accessibilité

Le Plan de Radio Nord-Joli et les détails du Processus de rétroaction sont accessibles sur le web au <https://cfnj.net/48302-2/>. Des documents tels que les rapports d'étape y seront accessibles lorsqu'ils seront produits. Un lien est affiché au bas de la page d'accueil (sous l'expression « Politique d'accessibilité ») afin d'accéder à cette page.

Les explications données sur cette page web le sont dans un langage simplifié accessible au plus grand nombre de personnes. La page web est conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

## **Prochaines étapes**

Radio Nord-Joli publiera un rapport d'étape annuel décrivant les progrès réalisés, sauf les années où elle publiera une mise à jour complète du Plan. Un premier rapport annuel sera publié en 2025 et une première mise à jour du Plan sera publiée en 2027.

## **Domaines d'actions prioritaires**

La Loi et les Règlements identifient des domaines d'actions prioritaires pour lesquelles les organisations doivent veiller à la reconnaissance et l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.

### **Équité en matière d'emploi**

Bien qu'aucun salarié de Radio Nord-Joli ne se soit identifié comme étant une personne en situation de handicap, les politiques de recrutement en vigueur préviennent toute forme de discrimination.

Les décisions d'embauche et de promotion se fondent uniquement sur les qualifications, aptitudes et le rendement des salariés, sans égard à leurs caractéristiques, à moins qu'elles n'empêchent la réalisation des tâches reliées aux postes.

Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de mesures d'adaptation afin de leur assurer un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire. Des organismes, tels que ceux consultés pour l'élaboration de ce plan, pourront être mis à contribution afin de s'assurer de l'optimisation de leur lieu de travail. De plus, la politique de télétravail en vigueur permet à un salarié, si son poste le permet, de travailler majoritairement à domicile.

### **Environnement bâti**

Au courant de l'année 2024-2025, une analyse de l'environnement physique sera menée par l'Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette afin d'identifier les obstacles et de proposer des adaptations favorisant l'inclusion de tous, autant les salariés que les visiteurs.

### **Technologies de l'information et des communications**

Les équipements de travail proposés aux salariés en situation de handicap comprennent des technologies d'adaptation et d'assistance tels que des claviers et souris adaptés, des outils de saisie vocale, des appareils de télécommunication adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes.

## Acquisition de biens et de services

Avant de procéder à toute acquisition ou réparation d'un bien, ou à la signature d'un nouveau contrat de service ou au renouvellement de celui-ci, l'organisation doit veiller à ce que ces deux questions soient répondues :

- Est-ce que l'équipement ou le service est adapté aux personnes en situation de handicap, autant pour son mode de fonctionnement que son aspect physique ?
- En cas contraire, est-ce que des produits ou des services alternatifs existent afin d'offrir les mêmes fonctionnalités, mais adaptés à l'utilisation par des personnes en situation de handicap ?

Ces deux critères visent à assurer l'élimination d'un maximum d'obstacles, autant aux salariés qu'aux auditeurs, clients et partenaires de Radio Nord-Joli, ainsi qu'à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles.

## Communications, notamment dans le cadre de l'acquisition, la conception et la prestation de biens, de programmes et de services

Dans le cadre de ses opérations, Radio Nord-Joli veille, si elle doit interagir avec une personne en situation de handicap, à s'assurer d'adapter à chaque individu le format de communication. Cela peut passer par l'utilisation d'un langage simplifié, de communications en forme télégraphique ou de supports écrits.

Dans le cadre d'interactions avec une personne en situation de handicap qui est accompagnée d'une personne ne présentant pas de handicap, les employés de Radio Nord-Joli s'assurent de traiter les deux personnes avec les mêmes égards.

Ces directives sont communiquées régulièrement aux salariés et membres de l'équipe de direction.

Par ailleurs, plusieurs moyens de communication sont offerts aux auditeurs, fournisseurs et clients souhaitant interagir avec les animateurs ou le personnel de Radio Nord-Joli, tels que le courriel, les appels vocaux, la messagerie texte et le clavardage. Tous ces canaux de communication sont compatibles avec les différentes technologies d'assistance.

## Conception de programmes et de services

### Radiodiffusion

La retransmission du signal de la station via la plateforme de contenu audio TuneIn permet aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap visuel d'écouter facilement la programmation en utilisant la fonction de commande vocale intégrée aux assistants personnels (par exemple « Siri, joue CFNJ quatre-vingt dix-neuf-un, quatre-ving-huit-neuf »).

Dans la mesure du possible et des ressources financières disponibles, Radio Nord-Joli s'engage à optimiser ses moyens de diffusion numérique afin qu'ils permettent d'améliorer l'accessibilité à la programmation.

### Plateformes numériques

Une analyse sera effectuée afin d'identifier les problèmes qui peuvent être facilement réglés et à faible coût. Une implantation rapide pourra être envisagée.

Les autres lacunes seront corrigées lors d'une prochaine refonte de la structure du site web de la station.

### **Jeux de hasard**

Dans le cadre du Super Radio Bingo, le numéro de chaque numéro tiré est répété à trois reprises et chaque tirage de numéro est espacé de vingt secondes, afin de laisser suffisamment de temps aux personnes ayant des problèmes de mobilité ou de dextérité pour vérifier les numéros sur leurs cartes et composer le numéro de téléphone pour signaler une carte gagnante.

Les règlements du Super Radio Bingo sont publiés en intégralité sur le site web de la station et la page est compatible avec des technologies d'adaptation.

Le cadre réglementaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Québec limite la possibilité d'utiliser des cartes numériques ou autres supports électroniques pour permettre à des personnes avec un handicap visuel de jouer à un bingo-média. Cela restreint les accommodements pouvant être offerts à ces personnes. Si le cadre réglementaire venait à changer, Radio Nord-Joli évaluera la faisabilité d'offrir des outils permettant d'utiliser des équipements électroniques pour jouer au Super Radio Bingo.

### **Transports**

Radio Nord-Joli n'exploite pas de services de transport.

### **Conditions et ordonnances en vertu de la Loi sur la radiodiffusion**

La licence d'exploitation de la station CFNJ-FM délivrée par le CRTC n'inclus pas de condition spécifique quant à l'identification et l'élimination des obstacles et la prévention de nouveaux obstacles.

De plus, Radio Nord-Joli n'a fait l'objet d'aucune ordonnance en vertu du paragraphe 9.4 de la Loi sur la radiodiffusion.

Date : 31 mai 2024

Document conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

## Annexe

### Actions proposées 2024-2027

Principes énoncés à l'article 6 de la Loi	Actions	Échéancier
Équité en matière d'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	En continu
	Adaptation de l'environnement de travail aux besoins d'un salarié en situation de handicap	Selon les besoins
Environnement bâti	Analyse de l'environnement physique afin d'identifier les obstacles et proposer des adaptations	2024-2025
	Déploiement de mesures d'adaptations physiques dans les locaux de Radio Nord-Joli	À long terme
Technologies de l'information et des communications	Implantation de technologies d'adaptation et d'assistance pour les salariés en situation de handicap	Selon les besoins
Acquisition de biens et de services	Évaluation des obstacles actuels et potentiels dans le cadre de l'acquisition ou la réparation d'un bien, l'octroi ou le renouvellement d'un contrat de service	En continu
Communications	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'adapter son style et son mode de communication à ses interlocuteurs en situation de handicap	En continu
Programmes et services (Contenus)	Sensibiliser les auditeurs à la réalité des personnes en situation de handicap	En continu
	Offrir du temps d'antenne à des organismes œuvrant auprès de personnes en situation de handicap	En continu
Programmes et services (Radiodiffusion)	Effectuer une veille des techniques de webdiffusion afin de s'assurer de la plus grande accessibilité possible	En continu
Programmes et services (Plateformes numériques)	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du <a href="http://www.cfnj.net">www.cfnj.net</a>	2025-2026
	S'assurer de l'accessibilité du <a href="http://www.cfnj.net">www.cfnj.net</a> lors de sa refonte complète	2026-2027
	S'assurer de l'accessibilité de tout nouveau site web lancé par Radio Nord-Joli	Selon les besoins
Programmes et services (Jeux de hasard)	Évaluer la possibilité de permettre l'usage de cartes numériques ou autres supports électroniques dans le cadre du Super Radio Bingo	Si cela est autorisé par la RACJ*

\*RACJ : Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec